

Perfectionnement à la conduite.

Ces heures de cours sont destinées aux conducteurs de voiture, remorque ou de deux-roues qui sont déjà titulaires du permis mais qui éprouvent des difficultés ou ne se sentent pas à l'aise au volant ou au guidon.

Selon vos difficultés, le moniteur adaptera vos cours :

- Peur de reprendre la conduite après un certain temps sans pratiquer
- Amélioration d'un point précis : aborder les entrées d'autoroute, franchir les intersections, effectuer des manœuvres, rentrer dans son garage,
- Remise à jour des connaissances au niveau du Code de la Route ;
- Etc...

Les leçons ont lieu en voiture ou moto-école. Aucune démarche en Préfecture n'est nécessaire. Les leçons sont prises à l'unité selon vos besoins.

Tout conducteur souhaitant suivre des heures de perfectionnement (moto, scooter ou voiture, remorque) devra durant la leçon avoir obligatoirement son permis de conduire avec lui.